



**Doc. 567**

19 octobre 1956

## Constituer une commission spéciale chargée d'étudier la question de Chypre

### Proposition de résolution

déposée par M. Karl K. WISTRAND et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Émue par le différend existant au sujet de l'île de Chypre;

Consciente que le prolongement d'une telle situation risque de rendre difficile toute politique occidentale coordonnée en Méditerranée orientale,

Décide, en conséquence, de constituer une commission spéciale, composée de 7 membres désignés par le Bureau parmi les Représentants des pays non directement intéressés, à l'effet d'examiner, dans son ensemble, la question de Chypre et de faire rapport à l'Assemblée.

*Signé (voir au verso)*



*Doc. 567 Proposition de résolution*

*Signé:*

WISTRAND Karl K., Suède